



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RATP : métro

Question orale n° 125

Texte de la question

Mme Laurence Abeille interroge Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement sur la ligne orange du Grand Paris express. Le tracé du Grand Paris express a été officiellement approuvé en 2011 pour une mise en service prévue en 2025. Cependant, le rapport de Pascal Auzannet rendu public en décembre 2012 a réévalué la facture du Grand Paris express à 30 milliards d'euros, soit 9 milliards de plus qu'initialement prévu. Surtout, ce rapport propose un séquençage qui repousserait certaines liaisons à 2030, voire à 2040, notamment la ligne rouge au sud-est de Paris et la ligne orange dans le Val-de-Marne. Ces reports de plusieurs années entraveraient la dynamique créée autour du Grand Paris express et pourraient nuire au développement de nos territoires, et notamment de certains pôles économiques comme celui de Val-de-Fontenay situé sur le tracé de la ligne orange. Aussi, elle lui demande d'apporter des précisions quant au financement et au calendrier de construction de la ligne orange, et notamment la branche Rosny-Bois-Perrier à Champigny-Centre. Elle souhaiterait également connaître le devenir de la liaison nord de la ligne orange Saint-Denis à Nanterre. Enfin elle souhaiterait avoir davantage de précisions quant à l'interopérabilité entre la ligne rouge et la ligne orange.

Texte de la réponse

PROJET DE LIGNE ORANGE DU GRAND PARIS EXPRESS

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Abeille, pour exposer sa question, n° 125, relative au projet de ligne orange du Grand Paris Express.

Mme Laurence Abeille. Ma question à Mme la ministre de l'égalité des territoires et du logement porte sur la ligne orange du Grand Paris Express.

Le tracé du Grand Paris Express a été officiellement approuvé en 2011, pour une mise en service prévue en 2025. Cependant, le rapport de Pascal Auzannet, rendu public en décembre 2012, a réévalué la facture du Grand Paris Express à 30 milliards d'euros, soit 9 milliards de plus qu'initialement prévu. Surtout, ce rapport propose un séquençage qui repousserait certaines liaisons à 2030, voire à 2040, notamment la ligne rouge au sud-est de Paris et la ligne orange dans le Val-de-Marne.

Ces reports de plusieurs années entraveraient la dynamique créée autour du Grand Paris Express et pourraient nuire au développement de nos territoires, notamment de certains pôles économiques comme celui de Val de Fontenay, situé sur le tracé de la ligne orange.

Retarder le projet freinerait également la lutte contre la crise du logement. Après la grande période de construction menée de 1900 à 1935, puis la première vague de modernisation entre les années 1960 et les années 1980, cette troisième phase d'investissement de long terme pour développer notre réseau de transports en commun est en effet essentielle pour les décennies à venir.

Ce plan d'investissement massif pour désenclaver nos territoires a suscité une forte attente qui ne doit pas être déçue. Je souhaiterais donc obtenir des précisions sur le financement et le calendrier de construction de la ligne orange, notamment pour la branche allant de Rosny-Bois-Perrier à Champigny centre. Je m'inquiète également du devenir de la liaison nord de la ligne orange entre Saint-Denis et Nanterre. Mme la ministre peut-elle m'apporter la garantie de sa création ? Enfin, j'aimerais avoir davantage de précisions quant à l'interopérabilité

entre la ligne rouge et la ligne orange.

Mme la présidente. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Mme Marie-Arlette Carlotti, *ministre déléguée chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion*. Madame la députée, je vous prie de bien vouloir excuser Cécile Duflot, qui m'a chargée de répondre à sa place à votre question sur le réseau de transports du Grand Paris Express.

Avec deux cents kilomètres et soixante-douze gares, le projet du futur réseau de métro automatique demandait à être ordonné pour pouvoir être effectivement engagé. Dès l'été dernier, la ministre a confirmé le schéma d'ensemble, le tracé des lignes et la localisation des gares du Grand Paris Express.

En juillet, elle a autorisé la Société du Grand Paris à ouvrir toutes les enquêtes publiques sur tous les tronçons pour démontrer la volonté du Gouvernement de poursuivre le projet.

Elle a ensuite diligenté une mission d'expertise technique, confiée à M. Pascal Auzannet, dont l'objet était à la fois d'actualiser les estimations de coûts du projet et de proposer des scénarii de réalisation compatibles avec les exigences opérationnelles et les contraintes économiques.

Deux éléments dominent ce rapport. D'une part, l'actualisation des coûts du Grand Paris Express. C'est vrai, le rapporteur calcule que le projet ne coûte plus aujourd'hui les 20,5 milliards d'euros prévus, mais 30 milliards d'euros. Quelles que soient les responsabilités engagées, le Gouvernement ne souhaite pas polémiquer sur ces chiffres, qui s'expliquent entre autres par la " dérive monétaire " survenue entre 2008 et 2012, par la prise en compte du coût complet de la ligne orange, alors inconnu, par le prix des interconnexions aux réseaux de transports existants, par une actualisation enfin qui tient compte des évolutions du projet.

Le rapporteur propose d'autre part des scénarii de priorisation de lignes, de tronçons et de travaux. Ce faisant, il apporte un éclairage utile au Gouvernement, mais ses propositions - et c'est normal - lui appartiennent ; ce sera à la ministre et au Gouvernement de trancher.

C'est le 6 mars prochain que le Premier ministre rendra publics le calendrier de la réalisation et le plan de financement du Grand Paris Express, mais aussi les mesures d'amélioration des transports quotidiens en Île-de-France, et, s'il le faut, les dispositifs d'organisation à même de servir le projet.

Les décisions qui seront prises dans quelques jours seront positives : le Premier ministre en personne a confirmé que l'État ne manquerait pas à son devoir d'actionnaire de la Société du Grand Paris et doterait, le moment venu, son capital du montant nécessaire à la mobilisation du plan de financement.

C'est dans ce cadre sérieux, responsable, chiffré, maîtrisé, effectif, que toutes les lignes du Grand Paris Express verront progressivement le jour, au bénéfice des Franciliens, légitimement impatients de voir s'améliorer leur réseau de transports. Je vous invite à nous en réjouir ensemble.

Mme la présidente. La parole est à Mme Laurence Abeille.

Mme Laurence Abeille. Je vous remercie, madame la ministre. Nous attendons en effet avec impatience les décisions " positives " qui seront annoncées le 6 mars prochain.

Vous avez évoqué le quotidien des Franciliens dans les transports en commun et la nécessité de moderniser le réseau existant, en marge des travaux du Grand Paris Express. Ayant moi-même voulu prendre ce matin le RER A, qui ne fonctionnait pas, j'ai dû emprunter la ligne 1 du métro, ligne 1 dont nous attendons également le prolongement, qui permettrait de désengorger la ligne A, de même que la ligne orange rendrait la vie des Franciliens de ce bassin de vie plus simple et plus agréable.

Données clés

Auteur : [Mme Laurence Abeille](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Écologiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 125

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Égalité des territoires et logement

Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1650

Réponse publiée au JO le : [27 février 2013](#), page 2273

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 février 2013](#)